

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1279

3 juillet 2009

SOMMAIRE

A.C.C.P. S.A.	61354	International Yacht and Motor Charter Services S.A.	61351
a.c.i. bruno genard S.à r.l.	61364	Kaupthing Bank Luxembourg S.A.	61355
Aerium FG Properties S.à r.l.	61377	LeverageSource V Sàrl	61366
Aerium IV Properties S.à r.l.	61377	Luma Capital S.A. - SPF	61366
AIG International Trust Management S.A.	61359	Lux-Immo-Service SA.	61391
A.T.P. S.A.	61356	Malicar Finance S.A.	61348
Bathmann S.A.	61349	MCP Group s.à r.l.	61352
Betula S.A.	61347	Midilux Holdings S.A.	61346
Capital International Portfolios	61350	Perlmar S.A.	61350
Capital International Portfolios 2	61347	Pitcairns Finance S.A.	61346
Capital International UK Fund	61348	PVA S.A.	61387
Cecile Holding S.A.	61388	Rainstorm Holding S.à r.l.	61379
Centre Poids Lourds Luxembourgeois ...	61386	Robland S.A.	61387
cominvest Liquidity Plus	61358	Société Royale d'Investissement S.A.	61392
cominvest Systematic Return Dynamic ..	61355	Softworld S.à r.l.	61366
C.T. - A & A S.A.	61350	Sokoz S.A.	61361
Erha S.à r.l.	61387	Standard Chartered Investments (Luxem- bourg) S.A.	61358
Eurofid S.à r.l.	61365	Swisscanto (LU) Total Return Fund Advi- sory Company S.A.	61389
Euroheat Holding S.A.	61356	Tank and Wash Syrdall S.A.	61365
European Middle East Investment Corpo- ration S.A.	61346	The Private Equity Company SA	61351
Falcon Fund Management (Luxembourg)	61359	Tibora S.A.	61358
Fisch Umbrella Fund	61359	Tinfos Luxembourg S.A.	61366
Global Marketing S.A.	61357	Tinfos Nizi S.A.	61366
GPB Credit Risk Management S.A.	61365	TMA Umbrella Fund	61354
Gramano S.A.	61349	Tradeguide S.à r.l.	61366
Hanlet Benelux S.à r.l.	61367	UniGarant: Best of Assets Konservativ (2015) III	61352
HDV S.A.	61357	UniGarant: Best of Assets Konservativ (2015) III	61352
Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l.	61367	UniGarant: Europa (2016) III	61355
HTFA S.à r.l.	61387	UniGarant: Europa (2016) III	61355
Iberian Capital III	61377	Universal Group for Industry and Finance S.A.	61349
IndiGO	61357	Valona Finance S.A.	61347
IndiGO	61352		
Indufin Capital Partners S.A., SICAR	61367		

European Middle East Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 13.545.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

qui se tiendra au 16, boulevard Royal à Luxembourg, le 21 juillet 2009 à 15 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan au 31 décembre 2008.
3. Décision sur l'affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009070359/35/17.

Midilux Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 6.749.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juillet 2009, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 3 août 2009 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 25 mai 2009 de vendre les actions de Fidelity Pacific Banking Corporation.
2. Divers.

Cette deuxième assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion de capital représentée et les résolutions seront prises par les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009076309/521/18.

Pitcairns Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 33.106.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

to be held extraordinarily at the registered office on July 22nd, 2009 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors on the annual accounts as at December 31st, 2008 (the "2008 Annual Accounts");
2. Report of the Statutory Auditor on the 2008 Annual Accounts;
3. Report of the Réviseur d'Entreprises on the 2008 Annual Accounts;
4. Approval of the 2008 Annual Accounts;
5. Allocation of the results;
6. Discharge to the Directors, to the Statutory Auditor and to the Réviseur d'Entreprises;
7. Election or reelection of Directors, of the Statutory Auditor and of the Réviseur d'Entreprises;
8. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009077644/565/19.

Betula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 42.480.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 28 juillet 2009 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Présentation des comptes annuels clos aux 31 mars 2007, 31 mars 2008 et 31 mars 2009 ainsi que des rapports de gestion du conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat de l'exercice;
4. décharge aux organes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009077509/17.

Valona Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 21.796.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

to be held extraordinarily at the registered office on July 22th at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors on the annual accounts as at December 31st, 2008 (the "2008 Annual Accounts");
2. Report of the Statutory Auditor on the 2008 Annual Accounts;
3. Report of the Réviseur d'Entreprises on the 2008 Annual Accounts;
4. Approval of the 2008 Annual Accounts;
5. Allocation of the net results;
6. Discharge to the Directors, to the Statutory Auditor and to the Réviseur d'Entreprises;
7. Election or reelection of Directors, of the Statutory Auditor and of the Réviseur d'Entreprises;
8. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009077645/565/19.

Capital International Portfolios 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 139.643.

The Shareholders of CAPITAL INTERNATIONAL PORTFOLIOS 2 (the "Company") are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting"), that will be held on 28 July 2009 at 2:00 pm CET, at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Audited Annual Report of the Company (including the Report of the Board of Directors to the Shareholders, the Financial Statements and the Independent Auditor's Report) for the reporting year ended 31 March 2009
2. Decision of the allocation of net results
3. Discharge of the Directors for year ended 31 March 2009
4. Ratification of the co-optation of Guido Caratsch as Director of the Company
5. Election of Hamish Forsyth, Guido Caratsch and Sinisa Vacic as Directors of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in July 2010

6. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditor of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in July 2010
7. Miscellaneous

Shareholders, who cannot be present in person at the Meeting and wish to be represented, are entitled to appoint a proxy. To be valid, the proxy form must be completed and received at the registered office of the Company prior to 5:00 pm CET on 27 July 2009. It should be marked for the attention of Mara Marangelli and sent by fax to +352 46 26 85 825. Furthermore, proxy forms can be obtained by contacting Mara Marangelli.

Please note that there is no quorum requirement for the Meeting. The resolutions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

Référence de publication: 2009078944/755/28.

Malicar Finance S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 31.830.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 juillet 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009078939/1023/16.

Capital International UK Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.776.

The Shareholders of CAPITAL INTERNATIONAL UK FUND (the "Company") are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting"), that will be held on Tuesday, 28 July 2009 at 10:00 am CET, at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Audited Annual Report of the Company (including the Report of the Board of Directors to the Shareholders, the Financial Statements and the Independent Auditor's Report) for the reporting year ended 31 March 2009
2. Decision of the allocation of net results
3. Discharge of the Directors for year ended 31 March 2009
4. Ratification of the co-optation of Fabrice Remy as Director of the Company
5. Election of Hamish Forsyth, Fabrice Remy and Sinisa Vacic as Directors of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in July 2010
6. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditor of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in July 2010
7. Miscellaneous

Shareholders, who cannot be present in person at the Meeting and wish to be represented, are entitled to appoint a proxy. To be valid, the proxy form must be completed and received at the registered office of the Company prior to 5:00 pm CET on 27 July 2009. It should be marked for the attention of Mara Marangelli and sent by fax to +352 46 26 85 825. Furthermore, proxy forms can be obtained by contacting Mara Marangelli.

Please note that there is no quorum requirement for the Meeting. The resolutions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

Référence de publication: 2009078946/755/28.

Bathmann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 112.154.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 20 juillet 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2009.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .

Référence de publication: 2009078942/1023/17.

Gramano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 31.826.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 21 juillet 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009078940/1023/16.

Universal Group for Industry and Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 25.651.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra le mercredi 29 juillet 2009 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (« SPF »).
2. Changement de la dénomination de la société en « UNIVERSAL GROUP FOR INDUSTRY AND FINANCE S.A, SPF » et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la société.
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet.
4. Ajout d'un alinéa à l'article 5
« Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF ».
5. Modifications afférentes de l'article 22.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009078943/755/21.

C.T. - A & A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 74.654.

The shareholders shall convene to the

ORDINARY GENERAL MEETING

to be held in its offices at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 LUXEMBOURG, on Thursday, 23 July 2009 at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Financial Statements for the Business Year 2008/2009.
2. Report of the liquidation and Alternatives.
3. Report about the court action pending in Luxembourg.
4. Report about the court action pending in Modena.
5. Statutory Elections:
 - a) Liquidator
 - b) Auditors.
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Ordinary General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

Luxembourg, July 1st, 2009.

Juerg WYLER
The liquidator

Référence de publication: 2009078357/24.

Perlmar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 38.897.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 juillet 2009 à 16.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Sébastien ANDRE, pour l'exercice de son mandat.
6. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
7. Reconduction de M. Jacques CLAEYS dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
8. Reconduction de M. Gérard BIRCHEN dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
9. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009078937/29/26.

Capital International Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 125.271.

The Shareholders of CAPITAL INTERNATIONAL PORTFOLIOS (the "Company") are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting"), that will be held on 28 July 2009 at 11:00 am CET, at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Audited Annual Report of the Company (including the Report of the Board of Directors to the shareholders, the Financial Statements and the Independent Auditor's Report) for the reporting period ended 31 March 2009
2. Decision on the allocation of net results
3. Discharge of the Directors for year ended 31 March 2009
4. Ratification of the co-optation of Guido Caratsch as Director of the Company
5. Election of Hamish Forsyth, Guido Caratsch, Sinisa Vacic, Luis Freitas de Oliveira, Stephan Gosztony, Laurentius Harrer and Mark Brett as Directors of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in July 2010
6. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditor of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in July 2010
7. Miscellaneous

Shareholders, who cannot be present in person at the Meeting and wish to be represented, are entitled to appoint a proxy. To be valid, the proxy form must be completed and received at the registered office of the Company prior to 5:00 pm CET on 27 July 2009. It should be marked for the attention of Mara Marangelli and sent by fax to +352 46 26 85 825. Furthermore, proxy forms can be obtained by contacting Mara Marangelli.

Please note that there is no quorum requirement for the Meeting. The resolutions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

Référence de publication: 2009078945/755/29.

The Private Equity Company SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 84.556.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 20 juillet 2009 à 16.00 heures au siège social de la société, 9, rue du Laboratoire, Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2008 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 20 juillet 2009 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009071590/534/16.

International Yacht and Motor Charter Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 65.121.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 16 juillet 2008 à 9.00 au siège social 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du Bilan et du compte de pertes et profits au 31.12.2007;
2. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation du Bilan et du compte de pertes et profits au 31.12.2007;
4. Application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales: délibération sur la dissolution éventuelle de la société ou sur la continuation de son activité malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital social;
5. Affectation du résultat;

6. Ratification des actions des membres du Conseil d'Administration;
7. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat se clôturant le 31.12.2007;
8. Décharge à donner aux deux administrateurs démissionnaires en cours d'exercice;
9. Nomination d'un nouvel administrateur;
10. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes pour une durée de deux ans;
11. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009071381/25.

IndiGO, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 02 juin 2009 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juillet 2009.

IPConcept Fund Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009064068/10.

(090076217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

UniGarant: Best of Assets Konservativ (2015) III, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 4. Mai 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Mai 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009064069/11.

(090078467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

UniGarant: Best of Assets Konservativ (2015) III, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 4. Mai 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Mai 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009064070/11.

(090078465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

MCP Group s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8387 Koerich, 5, Montée Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 146.705.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le huit juin.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Miguel CAMPOS PAIXAO, employé administratif, né à Luxembourg, le 30 avril 1980, demeurant à L-8387 Koerich, 5, Montée Saint Hubert.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "MCP GROUP s.à.r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la gestion et l'exploitation d'un site internet promotionnel d'hébergements, de voyages et autres services.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le capital social est fixé à treize mille Euros (EUR 13.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent trente Euros (EUR 130,-) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites par Monsieur Miguel CAMPOS PAIXAO, associé unique.

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de mai de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (EUR 1. 200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-8387 KOERICH, 5, Montée Saint Hubert.

2) La société sera gérée par un gérant unique: Monsieur Miguel CAMPOS PAIXAO, employé administratif, né à Luxembourg le 30 avril 1980, demeurant à L-8387 Koerich, 5, Montée Saint Hubert, qui aura pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: M. CAMPOS PAIXAO, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 9 juin 2009. Relation: CAP/2009/1854. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C.

Capellen, le 11 juin 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009077363/225/100.

(090093390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

A.C.C.P. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.870.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 25 juin 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- A.C.C.P. S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, dénoncé en date du 3 janvier 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY, juge, et liquidateur Maître Michèle STOFFEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 22 juillet 2009 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Michèle STOFFEL

Le liquidateur

Référence de publication: 2009077659/18.

(090094230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Le règlement de gestion daté du 28 mai 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pour la société

Japan Fund Management (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009065367/11.

(090080601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

UniGarant: Europa (2016) III, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 4. Mai 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Mai 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009064073/11.

(090078458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

UniGarant: Europa (2016) III, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 4. Mai 2009 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Mai 2009.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009064072/11.

(090078462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

cominvest Systematic Return Dynamic, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Systematic Return Dynamic, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Juni 2009.

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009070307/11.

(090085296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Kaupthing Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.997.

Extension de la mission des administrateurs de Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Par jugement rendu le 22 juin 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant en audience publique, après avoir entendu en chambre du conseil les administrateurs et le mandataire de la société anonyme Kaupthing Bank Luxembourg S.A., les représentants de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et le représentant du Ministère Public en leurs conclusions, complète les jugements rendus par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg les 9 et 31 octobre 2008, l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Luxembourg le 28 janvier 2009 ainsi que le jugement du 2 avril 2009, comme suit:

« - les administrateurs ont pouvoir de constater la réalisation des conditions auxquelles se trouve soumis le plan de restructuration,

- les administrateurs ont le droit d'approuver des changements de nature technique aux contrats qui font partie du plan de restructuration et aux Terms and Conditions des obligations ou de corriger des erreurs manifestes purement matérielles qui les affectent,

- les administrateurs ont le droit de finaliser les négociations relatives à la structure juridique des SPV KI Securities non encore définitivement arrêtées dans le projet déposé, notamment quant à l'attribution des droits et obligations relatifs au SPV KI Securities à l'une des deux sociétés à naître de la Banque scindée, jusqu'au vote du projet de scission de la Banque,

- le bénéfice du plan de restructuration homologué est réservé à la Banque et les cautions, garants et autres personnes ayant constitué des sûretés de tout type au bénéfice d'un créancier restructuré en rapport avec tout ou partie de la dette restructurée ne peuvent pas s'en prévaloir,

nomme séquestre la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, représentée par Madame Emmanuelle CARUEL-HENNIAUX, et Maître Franz FAYOT, avec la mission d'ouvrir un compte auprès d'un établissement bancaire luxembourgeois, pouvant agir à titre fiduciaire, sur lequel seront virés les fonds en provenance de l'Etat et de l'AGDL et de convenir des modalités de fonctionnement dudit compte avec l'Etat et l'AGDL;

constate que le régime de sursis de la Banque cessera concomitamment avec l'approbation du projet de scission de la Banque par ses actionnaires entraînant la dissolution sans liquidation et la disparition de la Banque.»

Le jugement n'est pas susceptible d'opposition ni de tierce opposition.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Les Administrateurs

Signatures

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, représentée par Mme Emmanuelle Caruel-Henniaux ; et M^e Franz Fayot

Référence de publication: 2009078922/37.

(090096720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Euroheat Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.918.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 25 juin 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- EUROHEAT HOLDING S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, dénoncé en date du 4 juillet 2004.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY, juge, et liquidateur Maître Michèle STOFFEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 22 juillet 2009 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Michèle STOFFEL

Le liquidateur

Référence de publication: 2009078249/19.

(090094234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

A.T.P. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.981.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 25 juin 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- A.T.P. S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, dénoncé en date du 3 janvier 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY, juge, et liquidateur Maître Michèle STOFFEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 22 juillet 2009 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Michèle STOFFEL
Le liquidateur

Référence de publication: 2009078250/18.

(090094232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Global Marketing S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.907.

—
Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 25 juin 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- GLOBAL MARKETING S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, dénoncé en date du 14 février 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY, juge, et liquidateur Maître Michèle STOFFEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 22 juillet 2009 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Michèle STOFFEL
Le liquidateur

Référence de publication: 2009078248/19.

(090094238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

HDV S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.352.

—
Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 25 juin 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- HDV S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, dénoncé en date du 1^{er} juin 2004.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY, juge, et liquidateur Maître Michèle STOFFEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 22 juillet 2009 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Michèle STOFFEL
Le liquidateur

Référence de publication: 2009078247/18.

(090094241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

IndiGO, Fonds Commun de Placement.

—
Das Verwaltungsreglement für den indiGO, einregistriert und am 27.05.2009 unter Nr. L090076217.04-05 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, wurde ausgetauscht gegen das Verwaltungsreglement, einregistriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Die unten genannte Referenz-Nummer ersetzt die oben genannte Referenz-Nummer.

Luxemburg, im Juni 2009.

IPConcept Fund Management S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009078211/12.

(090092094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

Tibora S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.461.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 25 juin 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- TIBORA S.A., avec siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, dénoncé en date du 1^{er} septembre 2004.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles MATHAY, juge, et liquidateur Maître Michèle STOFFEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 22 juillet 2009 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Michèle STOFFEL
Le liquidateur

Référence de publication: 2009077661/19.

(090094243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 110.242.

Extrait des résolutions de l'associé unique de Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A. (la «Société»):

En date du 29 mai 2009, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter les démissions de Messieurs Robert Friedman, Joseph W. Hardiman, Paul Stephen Jebson, Benoit de Ponthaud et Brian Henning de leurs postes d'administrateurs de la Société et de les remplacer par les personnes suivantes:

- Monsieur Simon Davies, né le 06.04.1959 à Winsford, Royaume-Uni, et résidant au 60, St. Mary Axe, London, EC3A 8JQ, Royaume-Uni, à compter du 29 mai 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014;

- Monsieur Crispin Henderson, né le 10.07.1948 à Clayton Le Moors, Royaume-Uni, et résidant au 60, St. Mary Axe, London, EC3A 8JQ, Royaume-Uni, à compter du 29 mai 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014;

- Monsieur William Lowndes, né le 05.01.1963 à Shoreham By Sea, Royaume-Uni, et résidant au 60, St. Mary Axe, London, EC3A 8JQ, Royaume-Uni, à compter du 29 mai 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014; et

- Monsieur Tom Challenor, né le 05.11.1955 à Liverpool, Royaume-Uni, et résidant au 60, St. Mary Axe, London, EC3A 8JQ, Royaume-Uni, à compter du 29 mai 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009077295/24.

(090091927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

cominvest Liquidity Plus, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Liquidity Plus, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juni 2009.

cominvest Asset Management S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2009070306/11.

(090085278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

Fisch Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fisch Umbrella Fund, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichts Luxemburg in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, 2. Juni 2009.

für Fisch Fund Services AG

Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Unterschriften

Référence de publication: 2009066081/14.

(090081341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2009.

Falcon Fund Management (Luxembourg), Société Anonyme, (anc. **AIG International Trust Management S.A.**)

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.918.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of AIG International Trust Management S.A. (the "Company"), a public limited company ("société anonyme") with registered office in 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated formerly under the name of UBZ INTERNATIONAL TRUST MANAGEMENT S.A., pursuant to a notarial deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, dated 10 October 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 296 of 9 November 1988. The articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial deed of the undersigned notary, then residing in Mersch on 28 April 2006 and published in the Mémorial, number B 132963 of 12 July 2006.

The meeting was opened under the chairmanship of Tina Brinkmann, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Who appointed as secretary Nicole Schmidt-Troje, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Susanne Krapp, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. The quorum of at least one half of the capital is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes cast in the meeting.

III. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Change of the name of the Company into "Falcon Fund Management (Luxembourg)" and subsequent amendment of 'Article 1' and 'Article 6, para. 6' of the Articles, so as to read as follows:

" **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who become owners of Shares, a company in the form of a société anonyme under the denomination of "Falcon Fund Management (Luxembourg)" (the "Corporation")."

" **Art. 6. (para. 6).** Shares issued by the Corporation may be transferred only with the prior approval of the Board."

2. Miscellaneous

IV. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. Consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned items of the agenda.

After deliberation, the general meeting took the following resolution:

Resolution

The meeting resolves to change the name of the Company into "Falcon Fund Management (Luxembourg)" and to subsequently amend 'Article 1' and 'Article 6, para. 6' of the Articles, so as to read as follows:

" **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who become owners of Shares, a company in the form of a société anonyme under the denomination of "Falcon Fund Management (Luxembourg)" (the "Corporation")."

" **Art. 6. (para. 6).** Shares issued by the Corporation may be transferred only with the prior approval of the Board."
There being no further item on the Agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing together before the notary signed together with the notary, this original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French translation:

L'an deux mille neuf, le douze mai,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AIG International Trust Management S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, auparavant constituée sous le nom de UBZ INTERNATIONAL TRUST MANAGEMENT S.A., suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire résidant à Luxembourg, en date du 10 octobre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 296 en date du 9 novembre 1988. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 28 avril 2006 par acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, et ont été publiés au Mémorial, numéro B 132963 du 12 juillet 2006.

L'assemblée a débuté sous la présidence de Tina Brinkmann, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, qui a nommé comme secrétaire Nicole Schmidt-Troje, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Susanne Krapp, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Après constitution du bureau de l'assemblée, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte:

I. Les noms des actionnaires présents à l'assemblée ou dûment représentés par procuration, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions dont chaque actionnaire est propriétaire, sont inscrits sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée ainsi que le notaire. La liste susmentionnée est annexée au présent acte et enregistrée avec. Les procurations délivrées sont signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant et sont pareillement annexées à cet acte.

II. Le quorum d'au moins la moitié du capital est requis par l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la résolution sur l'ordre du jour doit être prise à la majorité des deux-tiers (2/3) des voix exprimées lors de l'assemblée.

III. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Agenda

1. Changement du nom de la Société en "Falcon Fund Management (Luxembourg)" et modification subséquente de "l'article 1" et "l'article 6, paragraphe 6" des Statuts de la manière suivante:

" **Art. 1^{er}.** Une société a été créée entre les souscripteurs et les futurs détenteurs d'actions sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "Falcon Fund Management (Luxembourg)" (la "Société")."

" **Art. 6. (paragraphe 6).** Les Actions émises par la Société ne pourront être transférées qu'avec l'accord préalable du Conseil."

2. Divers

IV. Compte tenu du fait que l'intégralité du capital social est présent ou représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des lettres de convocation.

V. Par conséquent, la présente assemblée est dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points susmentionnés de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale a pris la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer le nom de la Société en "Falcon Fund Management (Luxembourg)" et de modifier de manière subséquente "l'article 1" et "l'article 6, paragraphe 6" des Statuts de la manière suivante:

" **Art. 1^{er}** . Une société a été créée entre les souscripteurs et les futurs détenteurs d'actions sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "Falcon Fund Management (Luxembourg)" (la "Société")."

" **Art. 6. (paragraphe 6)**. Les Actions émises par la Société ne pourront être transférées qu'avec l'accord préalable du Conseil."

Aucun point n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au jour mentionné en tête du présent acte.

Le document ayant été lu à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état civil et domicile, ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte, aucun actionnaire exprimant le souhait de signer.

Signé: T. BRINKMANN, N. SCHMIT-TROJE, S. TRAPP et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mai 2009. Relation: LAC/2009/19382. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009074137/242/117.

(090087849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Sokoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.019.

L'an deux mille neuf, le seize avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOKOZ S.A.», ayant son siège social au 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 125.019, constituée suivant acte notarié en date du 9 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 832 du 9 mai 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1172 du 14 mai 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tanguy LESSELIN, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Bernard HERMAN, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Linda MOUAZ, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social par apport en numéraire à concurrence d'un montant de trois mille cent seize euros (EUR 3.116,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-six mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 46.378,-) à quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 49.494,-) par la création et l'émission de huit cent

soixante-douze (872) Actions A et de six cent quatre-vingt-six (686) Actions B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune à libérer avec une prime d'émission de cent vingt-sept euros (EUR 127,-) par action;

2. Modifier en conséquence l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec le point 1 de l'ordre du jour;

3. Créer une nouvelle catégorie d'actions (Actions C), définir les droits et obligations y afférents et modifier en conséquence les statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois mille cent seize euros (EUR 3.116,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-six mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 46.378,-) à quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 49.494,-) par la création et l'émission de huit cent soixante-douze (872) Actions A et de six cent quatre-vingt-six (686) Actions B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) avec une prime d'émission de cent vingt-sept euros (EUR 127,-) par action.

L'Assemblée générale admet Messieurs Tanguy LESSELIN, Nicolas KACHANER, Gaëtan MULLIEZ, Jean-Marc WANT, Thierry GLAESENER, Sébastien STEINMETZ et la société «BASIC INDUSTRIES AND RESOURCES S.A.L "OFFSHORE"» à la souscription des huit cent soixante douze (872) nouvelles Actions A, et la société «BERI 210 S.à r.l.» à la souscription des six cent quatre vingt six (686) nouvelles Actions B.

Les actionnaires existants renoncent à leur droit préférentiel de souscription pour autant que de besoin.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires, les mille cinq cent cinquante huit (1.558) actions nouvellement créées, se divisant en huit cent soixante-douze (872) Actions A et six cent quatre-vingt-six (686) Actions B, ont été intégralement souscrites et libérées comme suit par:

1) Monsieur Tanguy LESSELIN, demeurant au 16, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

Soixante dix-huit (78) Actions A

2) La société «BERI 210 S.à r.l.», ayant son siège social situé au 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.845, représentée par

Monsieur Bernard HERMAN, prénommé, en vertu d'une procuration en date du 2 avril 2009, ci-annexée.

Six cent quatre-vingt six (686) Actions B

3) Monsieur Nicolas KACHANER, demeurant au 18, rue de Penthièvre, F-75008 Paris, représenté par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, ci-annexée,

Deux cent cinquante-six (256) Actions A

4) Monsieur Gaëtan MULLIEZ, demeurant au 24, rue Albert Prouvost, F59700 Marcq-en-Baroeul, représenté par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, ci-annexée,

Cent soixante-dix (170) Actions A

5) Monsieur Jean-Marc WANT demeurant au 13, rue Mathias Tesch, L-2626 Luxembourg, représenté par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, ci-annexée,

Cent six (106) Actions A

6) Monsieur Thierry GLAESENER, demeurant au 3, rue Albert Calmes, L-1310 Luxembourg,

Cent cinquante-six (156) Actions A

7) Monsieur Sébastien STEINMETZ, demeurant au 33, rue du Faubourg Saint-Antoine, F-75011 Paris, représenté par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, ci-annexée,

Soixante-deux (62) Actions A

8) La société «BASIC INDUSTRIES AND RESOURCES S.A.L "OFFSHORE"», Société Anonyme de droit libanais ayant son siège social situé Immeuble Myrna Boustany, 193 rue 35 Secteur 2 B.P. 40121 Yarzé Baabda (Liban), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Beyrouth (Liban) sous le numéro 147, représentée par Monsieur Tanguy LESSELIN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, ci-annexée,

Quarante-quatre (44) Actions A

Les huit cent soixante-douze (872) Actions A et six cent quatre-vingt-six (686) Actions B ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant versements en numéraire, de sorte que la somme de deux cent mille neuf cent quatre-

vingt-deux euros (EUR 200.982,-) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

L'apport de deux cent mille neuf cent quatre-vingt-deux euros (EUR 200.982,-) sera alloué au capital social pour le montant de trois mille cent seize euros (EUR 3.116,-) et cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-six euros (EUR 197.866,-) seront alloués au compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier de l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et de lui donner à compter de ce jour la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 49.494,-), représenté par vingt-quatre mille sept cent quarante-sept (24.747) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, toutes intégralement libérées et divisées en vingt mille sept cent une (20.701) Actions A et quatre mille quarante-six (4.046) Actions B.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de créer une nouvelle catégorie d'actions, ci après désignées Actions de catégorie C.

Les Actions de catégorie C ont les mêmes droits et obligations que les actions de catégories existantes, ainsi que les droits particuliers stipulés au nouvel article 3.1 des statuts de la Société, qui a la teneur suivante:

« **3.1.** Droits particuliers attachés aux Actions de catégorie C:

Les Actions de catégorie C ne peuvent être souscrites que par des salariés de la Société (les «Managers») à qui elles sont proposées par le Fondateur de la Société (l'«Actionnaire de Référence»).

En cas de souscription d'Actions de catégorie C, le Manager s'engage à adhérer à toutes les dispositions du pacte d'actionnaires relatif à la Société.

Le nombre total d'Actions de catégorie C de la Société ne peut excéder huit cent quinze (815).

Les Actions de catégorie C sont incessibles, sauf agrément de l'Actionnaire de Référence de la Société.

Le prix de souscription des Actions de catégorie C (le "Prix de Souscription des Actions de catégorie C") correspond à la valeur nominale des Actions de catégorie C à laquelle est ajoutée une prime d'émission.

La valeur vénale des Actions de catégorie C (la "valeur vénale des Actions de catégorie C") est déterminée en fonction d'un Taux de Rendement Interne (le "TRI").

Le TRI est calculé par rapport à la valeur, déterminée par une expertise, d'une Action de catégorie A ou d'une Action de catégorie B de la Société (la "Valeur Vénale") à la date de l'événement qui motive ce calcul sauf cas de modification des droits financiers des Actions de catégorie C.

Dans la répartition des bénéfices, chaque Action de catégorie C donne droit, et donne droit seulement, au titre de la répartition des bénéfices, à un dividende, calculé comme suit, à prendre sur le résultat distribuable de chaque exercice social et/ou sur les réserves distribuables de la Société.

Ce dividende sera égal à zéro virgule un pour cent (0,1%) du résultat distribuable et/ou des réserves distribuables versés par la Société. Ce dividende sera réparti entre les propriétaires des Actions de catégorie C au prorata du nombre d'Actions de catégorie C qu'ils détiennent.

Si la Société venait à être dissoute, les droits des Actions de catégorie C dans le boni de liquidation éventuellement perçu, sous quelle que forme que ce soit, seront répartis entre les propriétaires des Actions de catégorie C au prorata du nombre d'Actions de catégorie C qu'ils détiennent.

Les droits financiers attachés aux Actions de catégorie C sont modifiés de plein droit lors de la survenance de l'un des faits décrits ci-dessous:

- Le "Désengagement": toute cession directe ou indirecte (à l'exception d'une Introduction en Bourse ou d'une cession consécutive à une Introduction en Bourse) d'au moins 51% des Actions de catégorie A ou de catégorie B de la Société par les Actionnaires, titulaires d'Actions de catégorie A ou de catégorie B à la date d'émission des Actions de catégorie C;

- L'"Introduction en Bourse": admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé;

- L'arrivée du "Terme": le 31 décembre 2014.

En conséquence de la survenance de l'un des faits décrits ci-dessus, les droits financiers attachés aux Actions de catégorie C sont modifiés de plein droit afin de correspondre au produit du nombre d'Actions de catégorie C par un multiple situé entre 0,25 et 2, déterminé en fonction du TRI constaté, selon la grille suivante:

TRI	Multiple
= 0%	0.25
10%	0.50

20%	1.00
30%	1.50
= 40%	2.00

Pour les TRI situés entre les valeurs indiquées ci-dessus, le multiple exact qui sera appliqué sera calculé par progression linéaire entre deux valeurs entières de TRI.

Les droits financiers des Actions de catégorie C ainsi déterminés seront arrondis, le cas échéant, au nombre entier le plus proche, un nombre ayant une décimale égale à 0,5 étant arrondi à l'entier supérieur.

La modification des droits financiers des Actions de catégorie C sera constatée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

La modification des droits financiers des Actions de catégorie C ne pourra pas intervenir après le 31 décembre 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. LESSELIN, B. HERMAN, L. MOUAZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 avril 2009. Relation: EAC/2009/4616. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009077710/239/164.

(090059064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

a.c.i. bruno genard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 123.924.

L'an deux mille neuf, le deux juin.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Bruno GENARD, commerçant, demeurant à L-8371 Hobscheid, 1, rue Koerich, associé unique de la société à responsabilité limitée unipersonnelle A.C.I. BRUNO GENARD S.à r.l., avec siège social à L-5560 Remich, 32, rue Neuve, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B123.924, constituée suivant acte du notaire Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie en date du 29 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 510 du 2 avril 2007.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de transférer le siège social de Remich à Dudelange.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, il décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Dudelange."

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la société à L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: GENARD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 8 juin 2009. REM 2009 / 746. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 juin 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009074240/218/33.

(090087902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Tank and Wash Syrdall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Z.I. Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.662.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration en date du 12 mai 2009 que:

- Monsieur Frantz WALLENBORN est nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2009 que:

- La démission de Monsieur Dan EPPS de son poste d'administrateur est acceptée.

- Dr Ludwig BERTSCH, conseiller en entreprises, né le 13 mai 1960 à Francfort (Allemagne), demeurant professionnellement 5, Hubrainstrasse à CH-8124 Maur est nommé administrateur de la société pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Munsbach, le 3 juin 2009.

Signatures

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2009074268/19.

(090088248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Eurofid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 513.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 92.176.

—
En date du 2 juin 2009, l'associé Kelmuir Holdings Limited, avec siège social au 6, Dimostheni Severi, 1080 Nicosia, Chypre, a transféré 40 de ses 125 parts sociales à Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009074280/13.

(090087799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

GPB Credit Risk Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.162.

—
Le Bilan au 31 mars 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2009074152/13.

(090087992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**Tradeguide S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Softworld S.à r.l.).**

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 81.465.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009074465/13.

(090087779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

LeverageSource V Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 138.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074439/10.

(090087499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Tinfos Nizi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 69.587.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074482/10.

(090087697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Tinfos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 48.213.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074483/10.

(090087696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Luma Capital S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 144.786.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph GLODEN
Notaire

Référence de publication: 2009074182/213/11.

(090087709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Hanlet Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 20, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 132.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074324/10.

(090087863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Indufin Capital Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 133.146.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDUFIN CAPITAL PARTNERS S.A., SICAR

Luxempart S.A. / J. SANTINO

F. TESCH / Administrateur-délégué

Président / -

Référence de publication: 2009074400/15.

(090087955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 146.564.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the fourteenth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Highland VIIC - PRI (1) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, with a share capital of 12,500 euros, having its registered office at 1 rue des Glacis L-1628 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register;

represented by Mrs Solange Wolter, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 14, 2009,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single

manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholder which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least one class A manager and one class B manager designated as class A manager or class B manager by the shareholder(s). The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast, provided that at least one class A manager and one class B manager agreed on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of a class A manager and a class B manager.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with

the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of the sole shareholder

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his share holding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2009.

Subscription - Payment

Thereupon,

Highland VIIC - PRI (1) S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Mrs Kathleen A. Barry, CFO, born in Pennsylvania, USA, on February 10, 1954, with professional address at 92 Hayden Avenue Lexington, MA 02421, as class A manager.

Mrs Celine PIGNON, attorney-in-law, born in Metz, France, on March 27, 1977, with professional address at 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, as class B manager,

2. The registered office of the Company is set at 1 rue des Glacis L-1628 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorzième jour de mai,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Highland VIIC - PRI (1) S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 12.500 euros, ayant son siège social au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mai 2009,

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre

effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'associé unique, qui fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance constitué d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B désignés comme gérant de classe A ou de classe B par l'associé. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées et à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient approuvé ces décisions. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gestion de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Highland VIIC - PRI (1) S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.400,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:

Madame Kathleen A. Barry, CFO, née en Pennsylvanie, USA, le 10 février 1954, avec adresse professionnelle au 92 Hayden Avenue Lexington, MA 02421, en qualité de gérant de classe A;

Madame Céline PIGNON, avocate, née Metz, France, le 27 mars 1977, avec adresse professionnelle au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: WOLTER-SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mai 2009. Relation: LAC/2009/19393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le huit juin de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009074015/242/538.

(090088058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Iberian Capital III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.047.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique en date du 2 juin 2009.

En date du 2 juin 2009, l'associé unique de la Société a décidé de nommer comme réviseur d'entreprise la société Deloitte S.A (Société Anonyme), 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg RCS B 67895 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2009074098/15.

(090087731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**Aerium IV Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Aerium FGG Properties S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 104.717.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of April.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandité par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 105.050,

here represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, private employee, with professional address in Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, "initialled ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represented as stated here above requested the undersigned notary to enact the following:

- that LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A., prenamed is the current sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Aerium FGG Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L - 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 104 717 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg) on November 29, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés

et Associations N°246 of March 18, 2005 and amended for the last time by deed of the undersigned notary on September 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2151 of November 17 2006; and

- that the agenda is the following:
- To change the Company's denomination into AERIUM IV PROPERTIES S. à r.l.
- To amend subsequently article 4 of the articles of incorporation.

Then Sole Shareholder representing 100% of the Company's share capital took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to modify the Company's denomination into AERIUM IV PROPERTIES S. à r.l.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves, as a result of the approval of the first resolution, to amend article 4 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of AERIUM IV PROPERTIES S. à r.l."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated here above and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quinzième jour d'avril.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A., une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.050,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que LDV Management II Aerium IV Holding S.C.A. est l'associé actuel unique (l'"Associé Unique") de Aerium FGG Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.717 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché du Luxembourg) en date du 29 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 246 du 18 mars 2005 et modifié pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 21 septembre 2006, publié dans Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 novembre 2006 numéro 2151; et

- que l'ordre du jour est comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en AERIUMIV PROPERTIES S. à r.l.
2. Décision de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société.

Alors, l'Associé Unique, représentant 100% du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en AERIUM IV PROPERTIES S. à r.l.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide, en conséquence de l'adoption de la première résolution, de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de AERIUM IV PROPERTIES S. à r.l."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Geoffroy t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 avril 2009 LAC/2009/15976. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009074145/202/92.

(090088145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Rainstorm Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.557.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Liga Jakusenoka, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Rainstorm Holding S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose

of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general

meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2009.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,000.- (one thousand euro).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448,

ici représentée par Liga Jakusenoka, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Rainstorm Holding S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.000.- (mille euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. JAKUSENOKA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21745. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009073924/242/403.

(090088027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

Centre Poids Lourds Luxembourgeois, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5888 Alzingen, 580, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 73.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009074778/206/13.

(090088772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

PVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 81.964.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009074736/15.

(090088573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Robland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 78.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074737/10.

(090088949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

HTFA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 593.980,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 131.314.

EXTRAIT

Il ressort de conventions de cession de parts sociales signées le 14 avril 2009 que:

- Mr. Avigdor Klagsbald, né le 23 juillet 1943 à Tel Aviv, Israël, demeurant au 79, Hasadot, Kfar Shmaryn, Israël, a cédé 1.283 parts sociales de la Société à Mr. Ronald Cohen, né le 1^{er} août 1945 au Caire, Egypte, demeurant au 3, Stanley Crescent, W11 2NB Londres, Royaume-Uni, et ce avec effet au 15 avril 2009,

- Mr. Raphaël Eitan Hantman, né le 23 novembre 1926 à Tel Aviv, Israël, demeurant au 6, Shay Street, 6902, Tel Aviv, Israël, a cédé 3.368 parts sociales de la Société à Mr. Ronald Cohen, né le 1^{er} août 1945 au Caire, Egypte, demeurant au 3, Stanley Crescent, W11 2NB Londres, Royaume-Uni, et ce avec effet au 15 avril 2009.

De telle sorte que, au 15 avril 2009, Mr. Ronald Cohen, né le 1^{er} août 1945 au Caire, Egypte, demeurant au 3, Stanley Crescent, W11 2NB Londres, Royaume-Uni, détient 5.053 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour HTFA S.à.r.l.
Cédric Raths / Alain Peigneux
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009074789/23.

(090088475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Erha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8015 Strassen, 38, rue des Carrefours.
R.C.S. Luxembourg B 135.506.

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Romain HUBERTY, gérant de société, né à Luxembourg le 17 novembre 1960, demeurant à L-3314 Bergem, 20, rue des Fleurs,

détenteur de cent (100) parts sociales,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Christophe MOUTON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 mai 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "ERHA S.à r.l." (numéro d'identité 2007 24 69 659), avec social à L-8015 Strassen, 38, rue des Carrefours, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 135.506, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 416 du 18 février 2008,

a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent soixante mille euros (€ 460.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) à quatre cent soixante-douze mille cinq cents euros (€ 472.500.-), par l'émission de trois mille six cent quatre-vingts (3.680) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, libérées intégralement par l'apport de quatre cent quatre-vingts (480) actions de la société anonyme "GLASS CENTER S.A.", avec social à L-8015 Strassen, 38, rue des Carrefours, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 29.575, détenues par Monsieur Romain HUBERTY.

Il est certifié au notaire soussigné de l'évaluation desdites actions apportées par un bilan établi en date du 31 décembre 2008, signé par deux administrateurs et le commissaire aux comptes, et par une attestation établie par deux administrateurs que la situation bilantaire de la société anonyme "GLASS CENTER S.A." à ce jour est au minimum celle du 31 décembre 2008, lesquels bilan et attestation, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

Suite à la prédite augmentation de capital, toutes les parts sociales appartiennent à Monsieur Romain HUBERTY, préqualifié.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la prédite augmentation de capital, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. al. 1^{er}**. Le capital social est fixé à quatre cent soixante-douze mille cinq cents euros (€ 472.500.-), divisé en trois mille sept cent quatre-vingts (3.780) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille sept cents euros (€ 1.700.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MOUTON, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2009. Relation: CAP/2009/1834. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009074871/236/54.

(090088631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Cecile Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.860.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires
tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 17 novembre 2008*

1) Fin des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de:

- M. Cornelius Martin BECHTEL

2) Fin du mandat d'administrateur de:

- Mme Christine SCHWEITZER

3) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014:

- M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4) Nomination comme président du conseil d'administration:

- Mme Virginie DOHOGNE.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CECILE HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009073773/25.

(090087122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

Swisscanto (LU) Total Return Fund Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.821.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of May,

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Swisscanto Holding AG, with registered office at Nordring 4, CH-3000 Bern 25, Switzerland hereby represented by Me Ingrid Robert, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 15 May 2009, which, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration. The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I. That the appearing party is the sole shareholder of the Company which was incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Belvaux of 26 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 811 of 8 May 2007 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B-124.821.

II. That the net assets of the Company amount to 256 331 CHF.

III. That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV. That the appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate dissolution and liquidation of the Company.

V. That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus terminated without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if it had always been its own.

VI. That as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the directors for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is dissolved.

VII. That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled.

VIII. That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

Cost estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Swisscanto Holding AG, ayant son siège social à Nordring 4, CH-3000 Bern 25, Switzerland,

représentée aux fins des présentes par Maître Ingrid Robert, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 mai 2009, qui, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Le comparant est le seul et unique actionnaire de la Société qui a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, le 8 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 811 du 8 mai 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B 124.821.

II. Que l'actif net de la Société s'élève à 256 331 CHF.

III. Que le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que le comparant en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société.

V. Que le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

VI. Que par suite de cette liquidation décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

VII. Qu'il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte, est estimé à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. ROBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 mai 2009. Relation: LAC/2009/20143. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009074886/211/83.

(090088845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Lux-Immo-Service SA., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Baschleiden, 32, op der Flébour.

R.C.S. Luxembourg B 146.593.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

Ont comparu:

1. Monsieur Fabrice BALTHAZAR, indépendant, né à Liège, le 10 mai 1968, domicilié à B-4031 Liège, rue de Tilff 7.
2. Monsieur Tadeusz NOWAK, pensionné, né à Cheratte (B), le 05 août 1944, domicilié à B-4602 Cheratte, 38, rue de la Résistance.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LUX-IMMO-SERVICE SA.»

Cette société aura son siège social à Baschleiden.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet d'effectuer pour compte propre toute opération à caractère immobilier, telle que l'achat, la détention, la vente, la cession, l'échange, la construction, la rénovation, la gestion de tous biens immeubles de toute nature qu'elle peut également donner en location en ce compris la location-financement, acquérir par voie d'apport, de fusion ou d'absorption ainsi que cultiver, faire cultiver ou mettre en jachère.

Elle pourra exercer également l'activité d'entreprise générale de construction au sens le plus large du terme.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000) euros, divisé en cent (100) actions de trois cent dix (310,00) euros chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Fabrice BALTHAZAR, prénommé, cinquante actions	50
2. Monsieur Tadeusz NOWAK, prénommé, cinquante actions	<u>50</u>
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,00.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit télégramme, télex et télétax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 6. L'Assemblée Générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour le terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de

l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin et pour la première fois en juin 2010.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts. Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1)- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2)- sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - a) Monsieur Fabrice BALTHAZAR, préqualifié
 - b) Monsieur Tadeusz NOWAK, préqualifié
 - c) Monsieur Georges BALTHAZAR, retraité, né le 12 décembre 1939 à B-Tilff, domicilié à B-4000 Liège, 10, place St.Jacques.
- 3) - est appelé aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:
Ariane comptabilité-fiscalité, B-4031 Angleur, 486 route du Condroz.
- 4) - Est nommé administrateur-délégué de la société pour une durée de six ans, Monsieur Fabrice BALTHAZAR, préqualifié, avec signature individuelle.
- 5) - le siège social de la société est fixé à L-9633 Baschleiden, 32,op der Flébour.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont tous signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Balthazar, Nowak, Balthazar, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 17 juin 2009. Relation: CLE/2009/598. Reçu soixante-quinze euro s= 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 17 juin 2009.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2009074799/238/89.

(090089123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

Société Royale d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 104.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074516/10.

(090087566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.